



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025 NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 mars 2025

Le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vente de l'ancienne trésorerie

Point ajourné

Le Maire explique que suite à un échange avec le potentiel acheteur qui demande des éléments complémentaires pour faire une contre-proposition financière, le point doit être ajourné le temps de produire les éléments demandés (diagnostic plomb et amiante). La Mairie va lui fournir le plus rapidement possible les éléments.

Le point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

3. Vote des subventions aux associations (2025.04.01)

En l'absence de Manuella HAMEL, en charge de la commission associations, Adrien JEHENNE rappelle que la commission des associations s'est réunie le 19 mars 2025 afin de statuer sur les demandes des associations qui ont transmis un dossier de demande de subventions avant le 10 mars.

Nom de l'association	Subventions accordée 2024	Subventions accordée 2025	Vote
ASSOCIATION CANTONALE D'AIDE ALIMENTAIRE	- €	- €	
AMICALE DE L'HARMONIE DE SOURDEVAL	1 800,00 €	2 000,00 €	27 pour
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS SOURDEVAL	2 100,00 €	1 680,00 €	Convention
AMICALE GYM SENIOR	300,00 €	300,00 €	27 pour
AMICALE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU MORTAINAIS	1 140,00 €	1 140,00 €	Convention
ANCIENS DE VENGEONS	500,00 €	500,00 €	Bernard LEMOUSSU ne vote pas. 26 pour
APAEI DU BOCAGE VIROIS DE LA SUISSE NORMANDE	- €	- €	
APEIA Avranches	100,00 €	100,00 €	27 pour
ASSOCIATION NORMANDE D'ENTRAINE AUX HANDICAPES PHYSIQUES	- €	- €	
Association PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQUES SOURDEVAL (APE)	2 500,00 €	2 500,00 €	Marlène BONNEL et Magali HARIVEL ne votent pas 25 pour
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAINDE DES MEDAILLES MILITAIRES	- €	50,00 €	27 pour
ASP (SOINS PALLIATIFS) MANCHE HOPITAL ST JAMES	- €	- €	
CLUB OMNISPORT SOURDEVALAIS (COS)	85 000,00 €	85 000,00 €	Didier BOULAY et Christelle MARIE ne votent pas Pour 25
COMITE DES FETES DE VENGEONS	850,00 €	765,00 €	27 pour
COMITE DES FETES SOURDEVAL	6 000,00 €	6 000,00 €	Jean-Claude DESMASURE ne vote pas 26 pour
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES	2 000,00 €	2 000,00 €	Jean-Claude DESMASURE ne vote pas 26 pour
COMITE DE JUMELAGE DE SOURDEVAL	2 000,00 €	2 000,00 €	François MESTRES et Anne Marie ARSENE ne votent pas Pour 25
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €	- €	
COMITE D'ORGANISATION DES BOSSES DE BROUAINS	- €	- €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ANDRE BRUNO (BCD)	600,00 €	600,00 €	27 pour
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION BAIE DU MT ST MICHEL	150,00 €	150,00 €	27 pour
DONNEURS DE SANG	400,00 €	400,00 €	Anne Marie ARSENE ne vote pas



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
COMPTE RENDU

Version 1
11 04 2025

				26 pour
ELAN DE SOURDEVAL	- €	300,00 €		27 pour
FESTIVALDESOUR	1 500,00 €	2 500,00 €		27 pour
FNATH SECTION DE SOURDEVAL	- €	100,00 €		27 pour
FNATH SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024	- €	100,00 €		27 pour
FRANCE ALZHEIMER MANCHE	- €	- €		
GRIMPE	- €	200,00 €		27 pour
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE LA MANCHE	2 666,00 €	2 666,00 €		27 pour
LE BRUIT QUI PENSE	Mise à dispo salle	200,00 €	et mise à dispo de la salle	27 pour
LES RANDONNEURS DE LA SEE	2 000,00 €	2 000,00 €		27 pour
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORMATION DES BENEVOLES	- €	500,00 €		27 pour
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA MANCHE	100,00 €	100,00 €		27 pour
MAISON DE RETRAITE EHPAD CONVENTION SALLE JEAN ROUZEUX	- €	457,35 €		Convention
OGEC FORFAIT RESTAURATION CANTINE	20 000,00 €	26 000,00 €		Convention
OGEC ATELIER MUSIQUE	- €	540,00 €		27 pour
OGEC DEMANDE EXCEPTIONNELLE CIRQUE	- €	1 800,00 €		27 pour
OGEC CLASSES DECOUVERTES	- €	- €		
OGEC ASSOCIATION SPORTIVE - AIDE AU TRANSPORT	500,00 €	500,00 €		26 pour
SECOURS CATHOLIQUE MANCHE	300,00 €	- €		
SOCIETE DE CHASSE SOURDEVAL	250,00 €	- €		
SOCIETE DE PECHE GAULE SOURDEVALAISE	200,00 €	200,00 €		27 pour
TEAM PASSION PISTE	- €	- €		
UCIAS	5 000,00 €	5 000,00 €		Jérôme GAHERY et Camille GERY ne votent pas 25 pour
UNC DE SOURDEVAL	Convention	300,00 €		Convention
UNC AFN	Convention			Convention
UNC VENGEONS	100,00 €	100,00 €		27 pour
UNION CYCLISTE DU MORTAINAIS (UCDM)	5 000,00 €	5 000,00 €		27 pour
YOGA ENSEMBLE A SOURDEVAL	150,00 €	- €		
Totaux	144 206,00 €	153 748,35 €		

En synthèse, la Commune va distribuer 153 748.35€ de subventions, soit 9 542.35€ de plus qu'en 2024.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a voté l'attribution des subventions proposées par la Commission pour chacune des associations listées précédemment. Les résultats des votes sont spécifiés dans le tableau ci-dessus.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
COMPTE RENDU

Version 1
11 04 2025

4. Vote du taux d'imposition 2025 (2025.04.02)

Le Conseil Municipal est invité à fixer les taux des taxes foncières et d'habitation.
Il est proposé de maintenir pour 2025 les taux d'imposition de l'année précédente. Pour rappel, ils étaient les suivants :

Type de taxe	Taux 2024	Proposition des taux maintenus pour 2025
Taxe foncière sur le bâti	44.60%	44.60%
Taxe foncière sur le non bâti	46.87%	46.87%
Taxe d'habitation	14.06%	14.06%

Ces taux permettent à la Commune de Sourdeval de bénéficier d'un produit global attendu pour 2025 de 1 419 459€.

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES
COMMUNE : 582 SOURDEVAL
ARRONDISSEMENT : 50 AVRANCHES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVRANCHES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 828 498	44,60	110,28	2 870 000	1 280 020	44,60	1 280 020
Taxe foncière non bâties (TFNB)	350 738	46,87	111,21	356 400	167 045	46,87	167 045
Taxe d'habitation (TH)	469 863	14,06	48,55	434 100	61 034	14,06	61 034
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					1 508 099		1 508 099

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 508 099	= 1			
Taxe d'habitation (TH)	1 508 099				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			53 232	0	-33 696	- 108 176	-88 640

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 508 099		-88 640		1 419 459

A SAINT-LO
Le 19 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
HERVE BRABANT

Le
Pour la Préfecture,

Le 10 avril 2025
Pour la Commune,



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
COMPTE RENDU

Version 1
11 04 2025



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 582 SOURDEVAL
ARRONDISSEMENT : 50 AVRANCHES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVRANCHES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 3 436 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 40 073 d. Logements sociaux et longue durée 302 Taxe foncière non bâtie 9 421 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte >>> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations		2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 289 095 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 60 506 c. Par la loi (autres) Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées 434 100 b. Logements vacants soumis à la THLV >>> c. Bases dégrévées hors locaux vacants 40 118 d. Bases dégrévées locaux vacants e. Bases dégrévées majo THS		5. RÉFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) >>> b. TVA prév. (comp. CVAE) 0 c. Coefficient correcteur 0,918054 d. Taux FB commune 2020 23,18 e. Taux FB département 2020 21,42			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,20	115,50	5,22000	110,28
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	42,23	127,70	16,49000	111,21
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,50	59,70	11,15000	48,55
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle... a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>> b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>			6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH a. Tx moy. 75% départemental 9,08 b. Taux maximum de la majo >>>		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau : a. National >>> b. Communal >>> Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>> b. Taux maximum de la majoration spéciale >>> Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 22,82

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré est invité à voter pour le maintien des taux des taxes foncières et d'habitations.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0



5. Avenant à la convention de forfait communal pour les écoles privées (2025.04.03)

La commission scolaire s'est réunie le jeudi 3 avril 2025, présidée par Nadia JEHAN. Le budget de fonctionnement du Groupe Scolaire André Bruno a été présenté aux membres de la commission, ainsi que les modalités de calcul du coût de l'élève. Il apparaît que le regroupement des deux écoles au sein du nouveau bâtiment génère d'importantes économies de chauffage, de plus, des optimisations des ressources humaines concernant l'entretien des locaux ont également été rendues possibles.

Ainsi, le coût de l'élève pour l'année 2024 s'élève à 1 078,80€.

La commission scolaire propose au Conseil Municipal l'attribution de la contribution obligatoire au titre de l'année 2024 sur la base d'un coût de l'élève de 1 078,80€ et de 129 élèves de maternelle et primaire inscrits à la rentrée 2024 soit un montant de 139 165,20€, ainsi que le versement de 26 000€ pour le fonctionnement de la cantine prévu dans la convention.

La commission propose le versement des subventions exceptionnelles suivantes minorées de 10% car le dossier de demande a été transmis en retard. Ce principe a été appliqué lors de la commission association qui analyse les demandes de subvention des associations de la commune :

- Intervenant musique : $600€ - 10\% = 540€$
- Demande exceptionnelle projet pédagogique autour du cirque : $2 000€ - 10\% = 1 800€$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré est invité à voter pour le versement des attributions obligatoires et des subventions exceptionnelles.

Vote :

Abstention : 2 absentions (Magali HARVIEL et Elisabeth LEFRANC)

Pour : 25

Contre : 0



6. Approbation des Comptes de Gestion du Trésorier et des Comptes Administratifs de la Commune 2024

Les Comptes de Gestion définitifs du Trésorier 2024 des Lotissements des Boutons d'or et du 11 Novembre sont joints à la note de synthèse. Le résultat de ces comptes de Gestion du Trésorier sont conformes à ceux des Comptes Administratifs de la Commune. Le Conseil municipal sera invité à les approuver.

Concernant le compte de gestion de la Commune, celui-ci n'est pas encore mis à disposition par le Trésorier, le Conseil adoptera le compte de gestion définitif de la Commune à réception de ce dernier.

Pour information, le compte de gestion provisoire 2024 de la Commune de Sourdeval s'élève à la clôture de l'exercice à :

		CA 2024
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 089 436.93 €
	RECETTES	3 968 897,32 €

Soit un résultat 2024 excédentaire potentiel de fonctionnement de 879 460.39€

		CA 2024
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 000 908.70 €
	RECETTES	1 284 721.30 €

Soit un résultat 2024 excédentaire potentiel d'investissement de 283 812.60€

Le compte de gestion du budget définitif annexe du lotissement des boutons d'or s'élève à la clôture de l'exercice à :

		CA 2024
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	344 300.25 €
	RECETTES	247 039.14 €

Soit un résultat 2024 déficitaire de fonctionnement de -97 261.11€

		CA 2024
INVESTISSEMENT	DEPENSES	194 939.14 €
	RECETTES	343 856.25 €

Soit un résultat 2024 excédentaire d'investissement de 148 917.11€

Le compte de gestion définitif du budget annexe du lotissement du 11 novembre ne mettant pas en évidence de mouvement en 2023 ni en 2024, nous proposons de le clôturer. Pour cela, il sera procédé aux opérations suivantes :

> En section d'investissement : émission d'un mandat de dépense de 85 287.17€ qui va entraîner une recette dans le budget principal de la Commune du même montant,

> En section de fonctionnement : émission d'un mandat de dépense depuis le budget principal de la commune pour un montant de 45 447.17€ ce qui va engendrer une recette du même montant dans la comptabilité du lotissement afin d'équilibrer les résultats et clôturer ce budget annexe à l'équilibre.

A la clôture de l'exercice 2024, le résultat du compte de gestion définitif du lotissement du 11 novembre s'élève à :

		CA 2024
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0 €
	RECETTES	45 447.17 €

Soit un résultat 2024 excédentaire de fonctionnement de 45 447.17€

		CA 2024
INVESTISSEMENT	DEPENSES	85 287.17 €
	RECETTES	0 €

Soit un résultat 2024 déficitaire d'investissement de 85 287.17€



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
COMPTE RENDU

Version 1
11 04 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Responsable du Service de Gestion Comptable d'AVRANCHES.

Le Compte de Gestion définitif établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif, et ce pour les deux budgets annexes présentés : celui des lotissements des Boutons d'or et du Bd du 11 Novembre.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer, pour chacun des budgets annexes, afin qu'une délibération soit rédigée pour chaque Compte de Gestion définitif approuvé.

Approbation des comptes administratif 2024 du lotissement des boutons d'or (2024.04.04 - d)

Vote :

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

Le Maire ne prend pas part au vote. Il est détenteur d'un pouvoir qui ne peut s'exprimer.

Approbation des comptes administratif 2024 du lotissement du 11 novembre (2024.04.04 – c)

Vote :

Abstention :

Pour : 25

Contre :

Le Maire ne prend pas part au vote. Il est détenteur d'un pouvoir qui ne peut s'exprimer.

Considérant l'exacte concordance entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du Compte Administratif du Maire, Le Conseil Municipal est invité à délibérer, pour chacun des budgets annexes, afin qu'une délibération soit rédigée pour chaque Compte Administratif approuvé. Le Maire est invité à se retirer le temps du vote.

Approbation des comptes gestion 2024 du lotissement des boutons d'or (2024.04.04 – a)

Vote :

Abstention :

Pour : 27

Contre :

Approbation des comptes gestion 2024 du lotissement du 11 novembre (2024.04.04 – b)

Vote :

Abstention :

Pour : 27

Contre :



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
COMPTE RENDU

Version 1
11 04 2025

Le Maire reprend place au sein du Conseil Municipal.

7. Vote du budget primitif 2025 (2025.04.05)

Le Maire présente le budget primitif 2025 de la Commune de Sourdeval section par section et chapitre par chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
011	Charges à caractère général	1 202 131,34 €	856 563,02 €	910 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 507 500,00 €	1 386 970,46 €	1 667 500,00 €
014	Atténuations de produits	34 696,00 €	33 696,00 €	34 696,00 €
65	Autres charges de gestion courante	854 579,79 €	512 458,40 €	744 923,88 €
66	Charges financières	72 100,00 €	72 360,98 €	70 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	782,86 €	500,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles de l'année	3 672 507,13 €	2 862 831,72 €	3 378 319,88 €
023	Virement à la section d'investissement	1 350 000,00 €	0,00 €	1 883 336,35 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 000,00 €	226 605,21 €	228 633,66 €
	Total des dépenses de l'année	5 249 507,13 €	3 089 436,93 €	5 490 289,89 €

SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
013	Atténuations de charges	2 500,00 €	310 665,16 €	5 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	109 800,00 €	161 521,75 €	126 300,00 €
73	Impôts et taxes	417 096,00 €	466 997,01 €	407 096,00 €
731	Fiscalité Directe	1 490 651,00 €	1 479 834,98 €	1 484 923,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 210 218,47 €	1 234 644,47 €	1 216 752,00 €
75	Autres produits de gestion courante	222 500,00 €	307 611,98 €	257 500,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	3 216,48 €	0,00 €
78	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 714,49 €	3 714,49 €	4 334,49 €
002	Excédent de fonctionnement reporté		0,00 €	1 977 689,39 €
	Total des recettes de l'année	5 249 507,13 €	3 968 206,32 €	5 490 289,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	305 000,00 €	289 781,34 €	305 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	13 500,00 €	0,00 €	20 472,80 €
204	Subventions d'équipement versées	81 267,15 €	2 000,00 €	79 267,15 €
21	Immobilisations corporelles	93 663,63 €	91 485,12 €	80 036,00 €
23	Immobilisations en cours	109 497,46 €	0,00 €	107 500,00 €
	OPERATIONS	1 891 116,88 €	613 927,75 €	2 127 317,17 €
287	Aire de camping-car	12 153,60 €	12 154,08 €	0,00 €
306	Mairie	31 160,00 €	26 158,95 €	0,00 €
371	Presbytère	952,78 €	0,00 €	0,00 €
379	Maison des Assistantes maternelles	8 907,19 €	1 819,17 €	7 028,19 €
383	Maison de santé	38 300,00 €	7 225,57 €	9 156,00 €
386	Logements communaux	60 617,21 €	50 617,21 €	0,00 €
387	Aménagement Alexandre Mauduit	19 632,00 €	0,00 €	16 632,00 €
390	Projet stade global	250 000,00 €	0,00 €	2 178,00 €
391	Projet de territoire	69 508,61 €	29 634,00 €	39 874,61 €
395	Eclairage public 2024	75 000,00 €	0,00 €	44 370,00 €
388	Voirie 2024	480 000,00 €	306 146,63 €	173 853,37 €
350	Groupe Scolaire André Bruno	157 515,84 €	157 466,08 €	240 396,00 €
352	Logement des écoles	28 000,00 €	7 761,28 €	64 000,00 €
365	Ext Cimetière	45 000,00 €	1 286,40 €	81 316,00 €
372	Gendarmerie	588 369,65 €	7 276,18 €	898 633,00 €
373	Ateliers municipaux	19 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
374	Stade Félix GALIAZZO	0,00 €	0,00 €	85 440,00 €
393	Accueil vélo du camping	0,00 €	0,00 €	11 784,00 €
394	Vidéo protection	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
396	Logements rue des Prés	7 000,00 €	6 382,20 €	0,00 €
	VOIRIE 2025	0,00 €	0,00 €	224 000,00 €
	Ancienne Gare Routière	0,00 €	0,00 €	71 000,00 €
	TERRAIN TENIS	0,00 €	0,00 €	40 656,00 €
	Camping	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €
	Total des dépenses réelles de l'année	2 494 045,12 €	997 194,21 €	2 719 593,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 714,49 €	3 714,49 €	4 334,49 €
001	Déficit d'investissement reporté	542 976,65 €	0,00 €	259 164,05 €
	Total des dépenses de l'année	3 040 736,26 €	1 000 908,70 €	2 983 091,66 €



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025
COMPTE RENDU

Version 1
11 04 2025

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	325 268,52 €	377 476,64 €	750 798,17 €
13	Subventions d'investissement reçues	644 717,95 €	593 662,93 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 000,00 €	1 748,80 €	5 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	478 749,79 €	85 287,17 €	452 323,48 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 350 000,00 €	0,00 €	1 600 000,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 000,00 €	226 605,21 €	228 633,66 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes de l'année	3 040 736,26 €	1 284 780,75 €	3 046 755,31 €

Magali HARVIEL demande des explications sur le montant de l'adressage + panneau ainsi que sur le montant pour la cour de l'école, qui semble moins élevé que prévu. Adrien JEHENNE explique que, concernant l'adressage, il ne sera pas réalisé cette année, il a donc été déduit du montant total prévisionnel, et concernant la cour de l'école, elle va être réalisée cette année mais pas les abords, d'où le montant inférieur aux montants évoqués habituellement.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, sont invités à voter pour budget primitif de la Commune.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

8. Vote du budget primitif du lotissement des boutons d'or

Le Maire présente le budget primitif du lotissement des boutons d'or

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Section de fonctionnement - dépenses

Chapitres M57	Désignation	
002	Déficit	297 017,48 €
6015	Achat de terrain à aménager	0,00 €
6045	Achats d'études, de prestations de services	350 000 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €
65748	Subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé	0,00 €
65822 (clôture)	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	0,00 €
65888	Régularisation centimes TVA	5,00 €
66111	Intérêts d'emprunt	0,00 €
	Total des dépenses réelles	350 005,00 €
608-043	Transfert de charges	0,00 €
71355-042	Annulation du stock initial	194 939,14 €
71355-042	Sortie des terrains vendus	0,00 €
	Total opérations d'ordre	194 939,14 €
	Total	841 961,62 €

SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitres M57	Désignation	
002	Excédent	0,00 €
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00 €
7021	Vente d'herbe	0,00 €
7573621	Autres subventions	297 017,48 €
75822 (clôture)	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0,00 €
75888	Régularisation centimes TVA	5,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €
	Total des recettes réelles	297 022,48 €
796-043	Transfert de charges	0,00 €
71355-042	Intégration du stock final	544 939,14 €
	Total opérations d'ordre	544 939,14 €
	Total	841 961,62 €



SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitres M57	Désignation	
001	Déficit	0,00 €
1641	Remboursement emprunt	0,00 €
168 741	Remboursement avance communale	105 323,48 €
	Total des opérations réelles	105 323,48 €
3555-040	Intégration du stock final	544 939,14 €
	Total des opérations d'ordre	544 939,14 €
	TOTAL	650 262,62 €

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres M57	Désignation	
001	Excédent	455 323,48 €
1641	Emprunt	0,00 €
168 741	Avance communale	0,00 €
	Total des opérations réelles	455 323,48 €
3555-040	Sortie des terrains vendus	0,00 €
	Total des opérations d'ordre	194 939,14 €
	TOTAL	650 262,62 €

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, sont invités à voter pour budget primitif du lotissement des Boutons d'Or.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0



9. Application de la fongibilité des crédits : délégation annuelle lors du vote du budget principal et du budget annexe pour procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre (2025.04.07)

Le Maire expose les dispositions extraites de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet davantage de souplesse budgétaire en offrant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire ouvert au budget primitif (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Maire demande l'autorisation du Conseil de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite suivante fixée à l'occasion du budget et pour la période de l'exercice en cours :

	Dépensées réelles au BP 2025	Taux de fongibilité 2025	Limite des crédits
Fonctionnement	3 378 319,88 €	7.5%	253 373,99€
Investissement	2 719 593,12 €	7.5%	203 969,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est invité à voter pour autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédit chapitre par chapitre.

Vote :

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

10. Point agenda et questions diverses

Point agenda :

Commission santé le 06 mai 2025

Commission bulletin municipal le 14 mai 2025

Tour de la Manche le 24 mai 2025

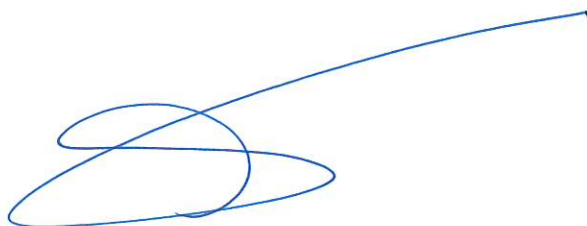
Soirée Miss Sourdeval le 24 mai 2025

Le Maire félicite les services techniques pour l'installation des décorations de Pâques qui plaisent beaucoup !

Questions diverses :

1. Anne Marie ARSENE : concernant le marché sur la place Charles de Gaulle, il manque de la place, notamment au niveau du poissonnier pour qu'il ne soit pas si proche de la chaussée, il faudrait voir à le déplacer avant qu'il n'y ait d'accident. Jean-Claude DESMASURE pense que la file d'attente « est dans le mauvais sens ». Anne Marie ARSENE précise que la caisse est dans le mauvais sens et qu'il n'est pas franchement possible de faire autrement.
2. Nelly MAUDUIT-JOSEPH : le petit parking à côté du stade n'est jamais utilisé, mais les gens se stationnent n'importe comment et n'importe où le long du stade ce qui cache la visibilité et risque d'engendrer des accidents. L'espace est très fréquenté par des enfants. Quand il faut tourner, il est même compliqué de le faire. Adrien JEHENNE propose de faire venir les gendarmes pour effectuer des contrôles et remettre les automobilistes à leur place sur le parking.

Clôture de la séance à : 21h43.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

